



Avenant avec incidence financière à la convention de délégation de gestion du 9/11/2023

Entre

La **Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)**

Adresse : 251 Rue de Vaugirard, 75015 Paris

Représentée par Maud Faipoux, Directrice générale de l'alimentation,

Ci-après dénommée « le délégant »

Et

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,

Représentée par Stéphanie Schaer, Directrice interministérielle du numérique,

Ci-après dénommée « le délégataire » ou « la DINUM »,

Préambule

Une convention de délégation de gestion a été signée le 9 novembre 2023 pour l'accompagnement par la DINUM des nouvelles Startups d'État émergeant au sein de la DGAL dans le contexte de la réforme sur la sécurité sanitaire des aliments (SSA) associée à la Police Sanitaire Unique (PSU).

Cet avenant fait évoluer le calendrier de délégation des crédits.

Article 1

Le présent avenant modifie le tableau de l'article 4 de la convention initiale comme suit :

	AE	CP
2023	0	0
2024	45 000	45 000

Article 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de sa signature par un représentant du Ministère. Il comprend 2 articles. Il est établi 1 exemplaire original destiné à la DINUM. Une copie est conservée par la DGAL.


Fait à Paris, le 9 janvier 2024

La DGAL

MAUD
FAIPOUX ID

Signature
numérique de
MAUD FAIPOUX ID

La DINUM

Ishan BHOTWANI


9 janv. 2024
Le chef de département "Incubateur de services numériques"
Direction interministérielle du numérique